



Transcription de l'acte de mariage

Par **brad**, le **29/11/2010** à **22:14**

Bonjour,

je suis marié depuis le mois de novembre 2010, et je vois sur ce site certains internautes parler de la capacité de mariage, j'étais pas au courant de cette procédure, alors ma question c'est que je fais quoi maintenant :

est ce que j'envoie le dossier à Nantes? ou bien au consulat de France en Algérie? qu'est ce qui va se passer, ils vont me demander cette capacité de mariage?

SVP je demande aux personnes qui sont passés par la même situation de m'aider.
merci d'avance

Par **mimi493**, le **29/11/2010** à **22:22**

La capacité à mariage se demande avant le mariage, maintenant c'est trop tard.

Vous devez demander la transcription du mariage et sans CCM ça sera plus long (il peut y avoir enquête, audition des époux etc.)

Prévoyez minimum 6 mois pour la transcription.